



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignants

Question écrite n° 121802

Texte de la question

M. Jack Lang souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les inquiétudes suscitées par le projet de modification des décrets de 1950 sur les maxima de service des enseignants d'éducation physique et sportive. Ce projet de modification semble remettre en cause le service public du sport scolaire, qui concerne actuellement près de 900 000 jeunes. Le projet prévoit de confier aux chefs d'établissement la décision d'accorder ou non le forfait associations sportives à l'Union nationale du sport scolaire selon des critères définis localement. Dans le contexte actuel de fortes restrictions budgétaires, et si ce projet se confirme, de nombreuses associations sportives risquent de disparaître. L'obligation faite aux enseignants d'animer l'association sportive de leur établissement en plus de l'enseignement d'EPS est donc remise en cause. C'est pourtant le fait qu'actuellement le sport scolaire soit partie intégrante du métier d'enseignant d'EPS qui constitue l'élément essentiel du dynamisme de celui-ci. En outre, l'existence du sport scolaire et son organisation sont bien une originalité du service public d'éducation français. Prolongement de l'éducation physique et sportive, le sport scolaire constitue un lieu d'apprentissage de l'engagement, du vivre ensemble, du dépassement de soi. Les enseignants d'EPS y sont très attachés, souhaitent le voir dynamisé. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Jack Lang](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121802

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2007, page 3488